

Conférence de presse sur le  
**CHARGEUR COMMUN POUR  
TELEPHONES PORTABLES**

8 février 2011  
Batiment Berlaymont, 12h00

Unit in charge: G/4

**Conférence de presse sur le**  
**CHARGEUR COMMUN POUR TELEPHONES PORTABLES**

[Scene setter

Vous interviendrez après Mme Bridget Cosgrave, Directeur général de DIGITAL EUROPE.

Après avoir annoncé que les constructeurs de téléphones portables introduiront progressivement le chargeur commun dans le marché européen au cours de 2011, elle vous remettra un exemplaire de chargeur fabriqué conformément aux nouvelles normes européennes.]

**1. Speaking Points**

- Chère Mme Cosgrave, je vous remercie beaucoup de me remettre cet exemplaire de chargeur commun fabriqué conformément aux nouvelles normes européennes.
- Je suis très heureux que les constructeurs de téléphones portables signataires du protocole d'accord aient entamé la fabrication des nouveaux chargeurs dans un bref délai après la publication des normes techniques européennes fin Décembre 2010.
- Maintenant, nos citoyens européens attendent de voir le plus tôt possible les nouveaux chargeurs dans les rayons des commerces.
- J'invite donc l'industrie à accélérer la mise sur le marché de ce produit tant attendu afin que les citoyens de toute l'UE bénéficient des avantages du nouveau chargeur le plus vite possible.

- Aujourd'hui débute donc le couronnement d'un projet à l'origine duquel se trouve la Commission Européenne et dont les deux événements marquants furent en premier lieu, l'accord entre les principaux constructeurs mondiaux sur un chargeur commun pour les téléphones mobiles, puis la finalisation des travaux de normalisation entrepris par les organismes européens sans lesquelles le nouveau chargeur ne serait pas possible. A ce propos, je veux remercier tout particulièrement les efforts des organismes européens de normalisation CEN-CENELEC et ETSI.
- L'Union européenne est parfois accusée d'avoir créé un univers bureaucratique, obsédé par la législation et la réglementation, et d'être loin des préoccupations des citoyens.
- Cependant, le projet du chargeur commun prouve exactement le contraire. Après avoir écouté l'appel des citoyens : "tant de chargeurs obsolètes, ce n'est pas logique", la Commission européenne contribuera avec le chargeur commun à rendre la vie des citoyens européens plus simple.
- De surcroît, la Commission européenne prouve par cette action qu'il est possible d'obtenir des bénéfices pour les citoyens sans avoir recours à la réglementation, juste en faisant appel au sens commun.
- L'attente et l'enthousiasme du public est énorme. A titre d'exemple: la Commission a habilité une équipe de plus de trente "ambassadeurs" qui, pendant deux jours, seront disponibles pour répondre aux questions des radios européennes. Je remercie ces fonctionnaires de la Commission, qui font ce travail en marge de leurs activités habituelles pour amener la bonne nouvelle aux quatre coins de l'Union européenne.
- En effet, les avantages du nouveau chargeur, ne s'arrêtent pas à une simplification de notre vie de chaque jour. Il y aura aussi un avantage pour l'environnement avec la réduction progressive des déchets électroniques dus à ces chargeurs oubliés dans nos tiroirs.
- Notre initiative suscite aussi un grand intérêt dans d'autres régions du monde. La norme technique qui spécifie le chargeur commun a aussi été adoptée comme norme internationale. Ceci facilitera l'adoption du chargeur universel européen sur les marchés mondiaux.
- J'invite les opérateurs de téléphonie et les constructeurs mondiaux de téléphones portables réunis la semaine prochaine à Barcelone, à étendre les avantages du chargeur commun aux citoyens de tout le monde.

- Enfin, ce serait super, comme diraient mes enfants, de n'utiliser qu'un seul chargeur pour tous les appareils électroniques que nous avons chez nous! La Commission estime qu'il est possible que les appareils ayant une capacité de charge similaire aux téléphones portables – comme les appareils photo et les lecteurs MP3 – adopteront progressivement le nouveau chargeur.
- Je vous remercie de votre attention.

## 2. Defensive Points

- **Le protocole d'accord peut-il avoir un impact négatif sur l'innovation?**

Le protocole d'accord signé entre les constructeurs prévoit une clause de révision des normes techniques pour les adapter aux innovations dans ce domaine (article 3.4). L'industrie s'engage à produire le chargeur commun à moins que les innovations technologiques le rendent obsolète du point de vue technique, économique, social ou environnemental.

- **Quelle est l'interface universelle adoptée?**

Sur la base d'une interface Micro-USB, les constructeurs ont décidé d'élaborer des spécifications universelles pour garantir l'entière compatibilité des chargeurs avec les téléphones portables. Ces spécifications ont été traduites en normes européennes. Afin d'avoir une portée plus large et de couvrir les téléphones mobiles sans connecteur micro-USB, l'accord permet l'utilisation d'un adaptateur.

- **Le protocole d'accord vise-t-il tous les modèles de téléphones portables?**

Le protocole d'accord vise tous les téléphones portables possédant une fonction d'échange de données. Sachant que les utilisateurs changent de téléphone portable en moyenne tous les deux ans et que les tendances du marché indiquent une hausse constante du nombre de téléphones possédant cette fonction d'échange de données, le chargeur universel devrait s'imposer sur le marché d'ici deux ans, à compter de son introduction en 2011.

Il est à noter que les Smartphones ne représentent qu'une partie des téléphones portables possédant une fonction d'échange de données.

- **Quel a été le rôle de la Commission dans cette initiative?**

La Commission européenne a convaincu les constructeurs de téléphones portables d'abandonner la production de chargeurs incompatibles, qui d'ailleurs génère des déchets et est peu performante. L'action de la Commission a accéléré un processus qui n'aurait peut-être été mis en place que dans des années si les entreprises avaient agi seules. En outre, l'UE a atteint ce résultat sans devoir avoir recours à de nouveaux actes législatifs compliqués. Enfin, La Commission a mandaté les organismes de normalisation européens de l'élaboration des normes techniques permettant l'interconnexion en toute sécurité de chargeurs et téléphones compatibles.

- **Ce nouveau chargeur va-t-il devenir une solution mondiale?**

Le protocole d'accord s'applique aux 27 États membres de l'Union. Toutefois l'adoption du chargeur universel européen sur les marchés mondiaux sera facilité par d'une part la dimension mondiale du marché de la téléphonie mobile et surtout par le fait que la norme européenne concernant l'interopérabilité, c'est-à dire que le chargeur soit compatible avec les téléphones portables de différentes marques soit déjà une norme reconnue par l'IEC (International Electrotechnical Commission).

- **A quand l'application du protocole au marché européen?**

Comme le nouveau chargeur est basé sur un accord signé par les fabricants de téléphones mobiles sous la forme d'un protocole d'entente et n'est pas le résultat d'une réglementation de l'UE, il n'y aura pas de jour fixe pour la mise sur le marché du chargeur universel.

Il est important de garder à l'esprit que l'introduction du chargeur universel se fera progressivement et dépendra en grande partie du comportement des consommateurs et de la vitesse à laquelle ils remplaceront leurs anciens téléphones. Quoiqu'il en soit, les travaux de normalisation étant achevés, le chargeur universel devrait faire son apparition dès les premiers mois de 2011 et les principaux fabricants se

sont engagés dans ce sens. La Commission veillera à ce qu'ils tiennent leur engagement.

*Auteurs :* [REDACTED] *et* [REDACTED]